

## CONVENTION DE PARTENARIAT

-----

ANNEE 2022

\_\_\_\_\_

### Entre

Saint Louis Agglomération, représentée par son Président en exercice, Jean Marc DEICHTMANN, dûment habilité aux fins des présentes par la décision du Conseil communautaire en date du .../.../... délibération du XXX, ci-après désignée par les termes « Saint Louis Agglomération »,

### d'une part,

### Et

Grand E-Nov+, agence régionale d'innovation, (association régie par les articles 21 à 79 IV du Code Civil local maintenu en vigueur dans les Départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle par la loi d'introduction de la législation civile française du 1er juin 1924 et ses statuts. Elle est inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Mulhouse sous le volume 78 folio 3) dont le siège social est au 30 rue F SPOERRY à 68100 MULHOUSE, représentée par son Président Etienne LEROI, ci-après désignée "Grand E-Nov+ ",

### D'autre part

**Il est exposé et convenu ce qui suit :**

### PREAMBULE

Début 2018, le Conseil Régional du Grand Est et la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Est ont co-fondé une nouvelle agence d'innovation dénommée Grand E-Nov.

Depuis le 1er juillet 2020, Grand E-Nov et l'Agence d'Attractivité de l'Alsace unissent leurs forces pour devenir Grand E-Nov+, l'agence d'innovation et de prospection internationale du Grand Est.

Plusieurs missions lui sont allouées, ainsi Grand E-Nov + :

- Sensibilise les entreprises, petites ou grandes, primo innovantes ou matures, à l'importance de l'innovation et les aide à intégrer les meilleures pratiques en la matière, en particulier pour les projets concernant la transformation numérique et la démarche régionale Industrie du Futur.
- Leur permet de mieux identifier les opportunités dans l'environnement complexe des outils de financement publics et privés de la recherche et de l'innovation.
- Mène des missions de structuration de filières régionales en lien avec l'écosystème pour créer des dynamiques collectives et renforcer la compétitivité de ces filières via l'innovation, la mise en œuvre de projets structurants et des actions de valorisation des acteurs du territoire.

- Favorise et accompagne les projets de collaborations entre **acteurs publics et privés** et entreprises innovantes du Grand Est notamment par le biais d'**expérimentations de solutions** via le dispositif « GrandTesteur ».
- Sensibilise et informe les entreprises pour répondre à des marchés publics locaux, nationaux et internationaux via le dispositif « Commande Publique Grand Est ».
- Accélère les start-ups du Grand Est grâce à un programme dédié à l'accompagnement et au financement post-incubation « Scal'E-Nov », jusqu'à leur premier million d'euros de chiffre d'affaires.
- Guide les PME européennes dans la recherche de partenaires internationaux et l'identification de sources de financements européens, en sa qualité de membre du réseau « Entreprise Europe Network ».
- Attire des investissements internationaux en s'appuyant sur une connaissance fine des écosystèmes technologiques permettant de répondre à une palette plus large d'entreprises et de typologies de projets via « Invest Eastern France ».
- Accompagne des projets territoriaux d'innovation portés notamment par les métropoles et grandes agglomérations

Saint-Louis Agglomération a décidé de participer à la gouvernance de Grand E-Nov+ afin que ce partenariat contribue opérationnellement à la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique et d'innovation.

### **Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de préciser le champ et les thèmes d'actions entre les deux parties pour la mise en œuvre d'actions communes.

### **Article 2 – Engagement de Communauté d'agglomération de Saint Louis Agglomération**

Saint Louis Agglomération s'engage à soutenir financièrement le programme d'actions 2022 de Grand E-Nov+ décrit en article 3 par le versement d'une subvention de 25 000 € au titre de l'exercice budgétaire 2022.

### **Article 3 – Engagement de Grand E-nov+**

Cette subvention sera affectée pour la totalité à soutenir l'intervention de Grand E-Nov+, sur le territoire de Saint Louis Agglomération, notamment sur les axes de collaboration suivants :

- ▶ Soutien à la réflexion stratégique sur le positionnement du **projet de Campus Bio-pharma Saint-Louis Huningue Basel** :
  - ▶ Etude des besoins et opportunités du territoire notamment sur les volets recherche et développement, l'innovation, la formation et l'enseignement supérieur pour favoriser l'émergence d'un écosystème autour des biotechnologies et de la pharmaceutique
  - ▶ Intégration de Saint Louis Agglomération dans la démarche Zones d'activité du futur pour l'aménagement à court terme de la zone Huningue Sud et à moyen terme le quartier du Lys
  - ▶ Travail collaboratif pour construire l'argumentaire pour la prospection à l'international d'investissements étrangers en lien avec Invest Eastern France
- ▶ Sensibiliser et outiller les entreprises du territoire pour faciliter leur accès aux **marchés publics** et accompagner l'évolution des pratiques des acheteurs publics via un soutien à la mise en œuvre de la charte régionale de la commande publique signée par Saint Louis Agglomération le 1<sup>er</sup> juin 2022 (outils, mises en relation, temps d'échanges avec d'autres acheteurs...)

Pour mener à bien ces axes d'actions communs, Saint Louis Agglomération et Grand E-Nov+ s'entendent pour construire une méthodologie de travail globale permettant de déterminer la nature des soutiens, leur niveau, les modalités d'action et de suivi.

## **Article 4 – Gouvernance**

Saint Louis Agglomération prendra part aux instances de Grand E-Nov telles qu'établies par les statuts.

Elle sera en tant que financeur membre de droit du Comité Stratégique des Territoires (COSTRAT). Ce COSTRAT a pour missions de :

- Favoriser les bonnes pratiques entre territoires dans le domaine de l'innovation et des transformations
- Alimenter la stratégie de Grand E-Nov+ sur les actions nécessaires et les politiques d'innovation à mener sur les territoires
- Apporter des expertises sur le sujet des relations Territoires et Innovation

Saint Louis Agglomération s'engage à informer Grand E-Nov+ de l'élu qui siègera au sein du COSTRAT ainsi que de tous changements de délégation.

## **Article 5 - Modalités de versement**

La subvention sera versée à la signature de cette convention. Un bilan sera réalisé au terme de la convention afin de vérifier que la mise en œuvre du projet est conforme aux objectifs de Saint Louis Agglomération.

Le versement sera effectué selon les procédures comptables en vigueur sur le compte bancaire du bénéficiaire Grand E-Nov+

n° 30003 02420 00050015154 79 - IBAN FR76 3000 3024 20000500 1515 479  
ouvert auprès de la Société Générale 36 rue Paul Cézanne 68050 MULHOUSE

## **Article 6 - Reddition des comptes, présentation des documents financiers**

Grand E-Nov+ s'engage à :

- Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des établissements privés et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les établissements privés subventionnés par des fonds publics
- Aviser Saint Louis Agglomération de toute modification concernant ses statuts, ses coordonnées (postales, bancaires ...)
- Transmettre à Saint Louis Agglomération le rapport d'activité relatif à la dépense subventionnable.

Les modalités de versement et le contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier de Saint Louis Agglomération et, le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi Saint Louis Agglomération se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).

## **Article 7 - Transmission d'informations, participation aux réunions de Saint Louis Agglomération**

Grand E-Nov+ s'engage, en contrepartie de la subvention accordée par la Saint Louis Agglomération :

